



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-212-04 Jazz zenész II. (billentyűs)

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Musicien(-ne) de jazz II. (claviériste)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- participer activement aux événements correspondants à sa qualification individuellement ou en tant que membre instrumental d'un orchestre;
- reconnaître et appliquer les gammes et les harmonies de base qui caractérisent le jazz;
- improviser à un niveau de base dans les plus simples styles de jazz et de pop;
- transposer;
- constamment garder la pulsation de base qui est indispensable au jazz;
- répéter avec une bande;
- interpréter les oeuvres musicales aux concerts;
- utiliser des instruments électroacoustiques;
- noter une mélodie simple et sa ligne d'harmonie à l'audition;
- appliquer les signes des accords caractérisant le jazz d'une façon correcte;
- interpréter des mots musicaux, des signes de l'audition et des instructions les plus fréquents d'une façon précise;
- jouer à son instrument;
- présenter son répertoire court par coeur si nécessaire;
- jouer du piano (selon les critères professionnelles);
- utiliser des équipements audio, et des programmes de practice et d'édition musicale à un niveau de base;
- effectuer des tâches de composition, préparer des adaptations et des enregistrements audios;
- effectuer des tâches d'édition des programmes, d'édition des programmes musicales et d'administration dans le domaine d'éducation publique.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

2724 Compositeur / compositrice, musicien(ne), chanteur / chanteuse

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																							
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																							
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; text-align: center;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Solmisation (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification), Théorie de musique (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification)</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 20%; text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Épreuve orale</td> <td>Solmisation (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification), Théorie de jazz (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification)</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Épreuve pratique</td> <td>Spécialisation principale instrumentale, présentation du jeu instrumental dans le concert d'examen, Spécialisation principale instrumentale, présentation des tâches techniques dans un examen privé</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">45.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Épreuve écrite centrale	Solmisation (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification), Théorie de musique (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification)	5		30.00	Épreuve orale	Solmisation (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification), Théorie de jazz (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification)	5		25.00	Épreuve pratique	Spécialisation principale instrumentale, présentation du jeu instrumental dans le concert d'examen, Spécialisation principale instrumentale, présentation des tâches techniques dans un examen privé	5		45.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5		
Épreuve écrite centrale	Solmisation (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification), Théorie de musique (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification)	5		30.00																				
Épreuve orale	Solmisation (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification), Théorie de jazz (différent pour chaque qualification musicale, selon le syllabus de la qualification)	5		25.00																				
Épreuve pratique	Spécialisation principale instrumentale, présentation du jeu instrumental dans le concert d'examen, Spécialisation principale instrumentale, présentation des tâches techniques dans un examen privé	5		45.00																				
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																						
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																							
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																								
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 27/2016 (IX. 16.) du Ministère des Ressources humaines.</p>																								

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- En cas d'éducation parallèle, achèvement du cycle primaire ou baccalauréat, ou exclusivement en cas de formation professionnelle, en l'absence de qualification scolaire (baccalauréat) - au moins la poursuite d'études au niveau secondaire à la dixième année.
- Il faut remplir des conditions d'aptitude médicale.
- Il faut remplir des critères professionnelles.

Modules d'exigences professionnelles:

12104-16 Musique instrumentale de base de jazz

11498-12 Animation de personnel I. (pour des formations basées sur le baccalauréat)

11499-12 Animation de personnel II.

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence- NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET